
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 2 juillet 2013

Résolution: CA13 22 0258

Nomination d'un élu responsable du dossier de l'accessibilité universelle à l'arrondissement du Sud-Ouest

ATTENDU QUE l'accessibilité universelle est une valeur importante pour l'arrondissement du Sud-Ouest ; à preuve notamment, l'adoption du Règlement sur l'occupation du domaine public à des fins de cafés-terrasses, l'adoption de la Politique d'attribution des places de stationnement et de débarcadères à l'usage des personnes handicapées et le réaménagement de la salle du conseil en y incluant l'accessibilité universelle;

ATTENDU QUE la résolution CM12 0763, adoptée au conseil municipal du 20 août 2012, mandatait la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise de faire l'étude des actions prises dans le cadre de la Politique municipale d'accessibilité universelle;

ATTENDU QUE la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise a fait l'étude du bilan 2009-2011 des réalisations en accessibilité universelle de la Ville de Montréal et a tenu une séance publique le 22 mai 2013;

ATTENDU QU'au terme de son étude, la commission sur le développement social et la diversité montréalaise a adopté ses recommandations sur le bilan 2009-2011 des réalisations en accessibilité universelle le 11 juin 2013;

ATTENDU QUE la recommandation R-3 adoptée par la commission sur le développement social et la diversité montréalaise indique que la Ville de Montréal demande au conseil de chaque arrondissement de procéder à la nomination d'un élu responsable du dossier de l'accessibilité universelle;

ATTENDU QUE la recommandation R-4 adoptée par la commission sur le développement social et la diversité montréalaise demande à chaque arrondissement de prévoir l'affectation d'un montant récurrent dédié à l'accessibilité universelle;

ATTENDU QUE le Programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 adopté par le conseil d'arrondissement, le 26 juin dernier, prévoit un montant de 50 000\$ par année, pour les 3 prochaines années pour l'accessibilité universelle;

ATTENDU QU'un nombre important d'immeubles du parc immobilier de l'arrondissement devront être modifiés afin de répondre aux besoins en matière d'accessibilité universelle;

ATTENDU QUE l'arrondissement planifie diverses mises à niveau de bâtiments dont le centre Sainte-Cunégonde, la bibliothèque et le centre Saint-Charles, le centre Monseigneur-Pigeon ainsi que le chalet des parcs Ignace-Bourget et De La Vérendrye ;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Véronique Fournier

ET RÉSOLU :

De nommer Huguette Roy en tant qu'élue responsable du dossier de l'accessibilité universelle à l'arrondissement du Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.12

Benoit DORAIS

Maire d'arrondissement

Diane GARAND

Secrétaire d'arrondissement par intérim

Signée électroniquement le 4 juillet 2013